Contribution au débat

LE CNAJEP S'ENGAGE POUR LES DROITS CULTURELS !

*Cette contribution au débat a été élaborée par les membres du **groupe d'appui Education populaire et Culture du Cnajep**, composé de la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture, la Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France, la Fédération Léo Lagrange, Peuple et Culture, les Cemea, la Ligue de l'enseignement, la Fédération Nationale des Francas, la Confédération Nationale des Foyers Ruraux, la Fédération des Centres Sociaux et Culturels de France et la Fédération Sportive et Culturelle de France.*

Elle est le résultat de plusieurs mois de travail autour des pratiques artistiques et culturelles animées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans une démarche d'éducation populaire.

Il s'agit d'un document à destination des membres du réseau mais aussi à destination d'interlocuteurs institutionnels et de partenaires associatifs.

Ce document a pour ambition de présenter la notion de Droits culturels, les enjeux inhérents et la place de l'Education populaire dans leur mise en œuvre. Sur cette base le groupe d'appui, qui l'a rédigé, souhaite ouvrir un débat dans un premier temps au sein des membres du Cnajep.

Il est important de préciser que ce document a été écrit début 2020, c'est-à-dire avant la crise sanitaire et avant les attentats de l'automne. Ce contexte et ses conséquences devront, bien entendu, être pris en compte au moment des temps de débat.

Introduction

Considérant que la culture englobe tout ce qui permet, individuellement ou collectivement :

- d'appréhender le monde et les rapports sociaux pour se construire et agir,
- de contribuer à la formation des citoyennes et des citoyens, ce qui constitue un garant pour l'exercice de la démocratie.

En ce sens, les valeurs des associations de jeunesse et d'éducation populaire s'inscrivent dans le respect des **droits culturels.**
Ces droits fondamentaux visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle[1]. Ils se déploient selon un principe d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance entre eux et avec les autres droits humains.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont des réseaux qui défendent la dignité humaine et l'émancipation des individus.
Depuis leur création, les actions culturelles qu'elles mènent quotidiennement permettent à chacun de participer et de contribuer dans le respect de son identité à des aventures collectives porteuses de sens.

Elles s'engagent pleinement pour faire vivre les droits culturels de tous les habitant.es grâce à leur maillage territorial. Rencontre de l'autre, émancipation individuelle et collective, progrès social de l'humanité… elles contribuent ainsi à tisser des liens entre les individus et les rendre acteurs et créateurs de leur avenir et de la société pour mieux faire humanité ensemble.
Sur ce socle, les associations de jeunesse et d'éducation populaire prennent toute leur place dans trois domaines principaux d'intervention :

1. **le soutien à la création, aux expressions culturelles et aux pratiques en amateur,**
2. **les pratiques éducatives,**
3. **l'animation des territoires et la qualification des réseaux.**

---

1 Celle-ci étant définie au sens large comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007).

1. Le soutien à la création, aux expressions culturelles et aux pratiques en amateur

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire portent une attention particulière à soutenir la création, les expressions artistiques et culturelles et les pratiques amateurs considérant qu'elles permettent d'ouvrir les imaginaires individuels et collectifs, de créer de nouvelles socialités, de se projeter dans l'espace et le temps, absolument nécessaires à notre époque contemporaine.
Pour cela :

- elles accueillent artistes et créateurs pour des résidences ou d'autres formes de compagnonnages en fonction des territoires et des projets,
- elles soutiennent les expressions artistiques et culturelles dans leur diversité,
- elles développent et génèrent des rencontres entre pratiques amateurs et professionnelles, en encourageant les pratiques innovantes et en concevant des outils et actions de médiation.

Illustrations



Art ensemble - quartier de la Paillade à Montpellier
En partenariat avec l'école des Beaux-Arts de Montpellier
Accompagnement de jeunes de 16 à 25 ans habitant la Paillade - quartier classé QPV - dans leurs pratiques artistiques qu'elles soient professionnelles ou amateurs
https://ipeicc.com/i-peicc-moco-lart-ensemble/

L'Archipel des droits culturels (groupe culture FCSF)



Un outil d'animation et de formation sur les droits culturels à destination des centres et des fédérations. Il s'est construit à l'appui des productions issues de Culturelab à Reims en juin 2019 et d'un webdocumentaire. Cet outil permet de nourrir des temps de débats, de formation et de rencontres fédérales autour des questions d'identité, de coopération, d'éducation et de formation, d'information, de communication, de communauté, diversité, patrimoine.

ESPACE CULTUR'AILES
PAR-DELÀ LES MURS

L'espace cultur'ailes

Paris 12, tiers-lieu culturel et citoyen. Accueille les projets d'artistes, membres du réseau des Clubs pour l'unesco et partenaires. Chaque mois une nouvelle exposition et différents ateliers/animations pour les jeunes et habitant.e.s du quartier.
https://www.ffpunesco.org/presentation/

Révolution

L'Éducation aux Médias est devenue une priorité, dans les MJC et sur les territoires. À l'instar de l'action nationale de médias citoyens "Média-lab", Révolution valorise les initiatives de média de proximité animé par les MJC affiliées à la FDMJC54.
https://www.revolutionfd-mjc.com/

Culture Lab en Champagne du 8 au 10 juin 2019 à Reims.

350 personnes se sont réunies lors de cette manifestation : salarié.es et bénévoles des centres et des fédérations du réseau, artistes et habitant.es mobilisé.e.s sur des actions culturelles. Trois jours, sous forme de campus, qui ont été l'occasion de valoriser, partager, découvrir des œuvres produites dans le réseau des centres sociaux et socioculturels. Trois jours où l'on s'est formé, entrainé et éduqué mutuellement par des ateliers de pratiques, des confrontations d'idées, où l'on s'est interrogé sur les droits culturels par la présentation de performances manifestant les rapports entre la culture et le pouvoir d'agir.
Lien vidéo : https://vimeo.com/346256660

2. Les pratiques éducatives

Partageant la définition de l'éducation artistique et culturelle fixée par la charte de 2016, et s'appuyant sur ses « 3 piliers » (rencontrer, pratiquer, s'approprier), les associations de jeunesse et d'éducation populaire promeuvent toutefois l'extension de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) pour toutes et tous et tout au long de la vie, afin de permettre à chacun et chacune de se construire comme citoyen et citoyenne.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire s'engagent à favoriser la découverte et l'appropriation du patrimoine dans tous ses champs, par une diversité d'approches, de pratiques et d'explorations pouvant mêler arts visuels, arts vivants, littérature, numérique, sciences et techniques…

Elles accompagnent également les personnes dans leurs propres itinéraires artistiques et culturels.

Elles assurent un continuum entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en cohérence avec les différentes offres d'éducation artistique et culturelle existantes.

Au-delà des champs artistiques et culturels qu'elles ont investis de longue date (cinéma, spectacle vivant, arts plastiques, …), les associations de jeunesse et d'éducation populaire développent des démarches singulières intégrant des expérimentations, des approches sensibles, créatives, critiques, notamment :

- l'éducation au et par le numérique,
- l'éducation aux médias et à l'information (EMI),
- l'éducation aux sciences et aux techniques,
- l'action culturelle au service de la maîtrise de la langue française,
- l'accès au livre et à la lecture,
- l'éducation artistique

Illustrations

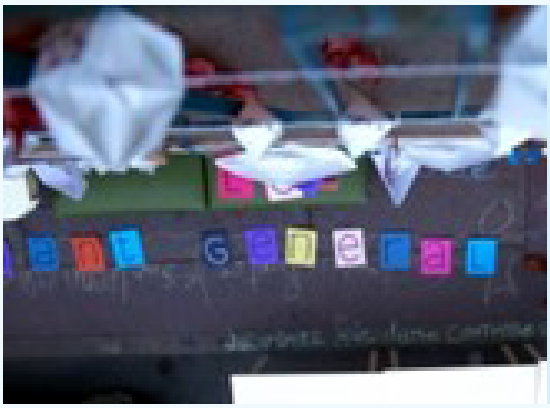

Formation à la méthode Tandem en lien avec les personnes aréfugiées - Tulle
Apprentissage linguistique mutuel sous forme de binôme réfugié.es/non-réfugié.es qui repose sur l'idée que chacun.e est « expert.e » de sa langue maternelle et favorise une relation interpersonnelle durable et diversifiée
https://www.youtube.com/watch?v=ca-VTWspskVs



C'est mon patrimoine

Depuis 2005, la Fédération nationale des Francas est partenaire du Ministère de la Culture dans la co- animation de l'opération C'est mon patrimoine ! (ex Les Portes du temps). Cette action d'éducation au(x) patrimoines est développée et mise en œuvre par les associations départementales des Francas dans plus de trente départements.
https://youtu.be/Io9gqWTwmuI



Voir et faire du théâtre, pour des adolescents, au festival d'Avignon

Une expérience de 9 jours de cheminement entre des pratiques amateurs et professionnelles aboutissant sur une réalisation collective, en partenariat avec le festival d'Avignon.
- une photo prise lors de la présentation de la réalisation collective en 2019
- une vidéo de présentation générale des séjours des Centres de Jeunes et de Séjours, association tripartite réunissant le festival d'Avignon, la mairie d'Avignon et les Ceméa.
https://yakamedia.cemea.asso.fr/univers/comprendre/pour-la-culture-dans-leducation/vivre-le-festival-davignon-avec-les-cemea

Radio Francas.

Permettre aux enfants, aux jeunes de s'exprimer par la radio, de parler d'eux-mêmes, de ce qu'ils aiment, de ce qu'ils font, de débattre autour de thèmes qui les concernent, d'émettre les musiques qu'ils aiment…, chez eux, dans leurs communes, leurs quartiers… Depuis le 20 novembre 2018, la web radio nationale des Francas propose une grille de programmes et 300 émissions produites dans plus de trente départements.
https://lesradiosfrancas.fr/

24h des Réalisations

Véritable dispositif d'éducation à l'image, chaque année, plus d'une dizaine de MJC mobilisent près de 350 jeunes qui participent aux 24h des Réalisations près de chez eux. Les 10 équipes ayant gagné leur challenge local, se retrouvent en février à Paris pour la finale nationale. Objectif réaliser un court métrage sur une thème donné en 24h.
https://24hrealisationsffmjc.fr/

3. L'animation des territoires et la qualification des réseaux

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire jouent un rôle d'animation et de développement de leurs réseaux nationaux et internationaux. En croisant les regards et les expertises, elles donnent un élan à des dynamiques collectives.
Pour cela :

- elles assurent un maillage du territoire valorisant la richesse des ressources locales, assurant la diffusion d'œuvres de la création contemporaine, en inventant des stratégies locales associant les habitant.es,
- elles prennent en compte des territoires prioritaires grâce à leur implantation dans des zones isolées ou fragilisées, et des populations en situation spécifique, grâce à leur action volontariste,
- elles attachent une importance à l'ouverture européenne et internationale, et développent avec leurs partenaires des projets d'éducation à l'interculturel et à la solidarité internationale,
- elles ouvrent à la sensibilisation, la formation et la qualification des acteurs et actrices des champs sociaux et culturels.

Illustrations



Le chant général - quartier Figuerolles à Montpellier
Projet inter-associatif et participatif visant à valoriser les compétences culturelles et interculturelles des habitant.es du quartier Figuerolles en créant entre eux des dynamiques de coopération et d'échange de savoirs. https://www.lechantgeneral.org/

Scène Culturelle de Proximité
Une initiative nationale portée par la FFMJC qui encourage les MJC, quel que soit leur territoire d'implantation, à s'engager dans une démarche d'exigence au service de la culture et des droits culturels. Devenir "scène culturelle de proximité", c'est devenir un espace de création, de recherche, d'expérimentation mais aussi un lieu de vie, de partage et de découverte qui incite aux débats et aux confrontations d'idées.
https://www.ffmjc.org/fr/expertises-actions/les-actions/scene-culturelle-de-proximite/



Festivals de contes et des arts de la Parole, de grands rendez-vous culturels annuels au coeur des villages grâce aux centaines de foyers ruraux impliqués.
https://www.foyersruraux.org/pages_thematiques/le-conte/



Culture, Agir et Citoyenneté

Un projet de rencontre interculturelle entre habitant-e-s de Strasbourg et jeunes migrant-e-s, action portée par France Horizon et les Ceméa, soutenue par la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, en partenariat avec le Théâtre National de Strasbourg, le TJP- Centre Dramatique National Strasbourg-Grand Est, la Chambre, le Maillon, Migrations santé Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, l'association initi'acteurs.

Scènes et Territoires

Composée de 15 Fédérations Régionales et Départementales d'Education Populaire du Grand Est, cette association accompagne les projets culturels et soutient création et diffusion artistiques (résidences, actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle avec les habitant. es d'une quinzaine de communautés de communes ,…)
www.scenes-territoires.fr

CÔTÉ COUR
Scène conventionnée Art, enfance, jeunesse

Côté Cour, scène conventionnée Art Enfance Jeunesse

Une scène nomade créée par la Ligue de l'enseignement en Bourgogne-Franche-Comté qui chaque saison accueille plus de 17 000 spectateurs et plus de 150 représentations en itinérance, et pilote de très nombreux dispositifs d'Education Artistique et Culturelle.
www.cotecour.fr /
vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=oVTlF7kI-WE



Osons un projet culturel, un guide méthodologique accessible à toutes et tous pour construire collectivement et en s'amusant un projet culturel original pour son territoire.
https://www.foyersruraux.org/pages_thematiques/boite-a-outil/



Expositions Itinérantes

La Fédération Française des Clubs Unesco propose des expositions itinérantes à destination des établissements scolaires, membres du réseau et partenaires de la fédération. Possibilité de formation des équipes d'animations.

Mots de conclusion

« ***Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme et, au même titre que les autres droits, sont universels, indissociables et interdépendants. La promotion et le respect pleins et entiers des droits culturels sont indispensables à la préservation de la dignité humaine et à une interaction sociale positive entre les individus et les communautés dans un monde divers et multiculturel.*** »[2]
Ils constituent ainsi des droits humains fondamentaux, garantis par des conventions de droit international (signées par la France). Deux articles de Loi y font explicitement référence dans le droit français (article 103 de la Loi NOTRe et l'article 3 de la Loi dite LCAP).
Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « ***l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité*** ».[3]
La reconnaissance des droits culturels constitue un nouveau paradigme des politiques culturelles. Ces dernières s'étaient peu à peu réduites à la dimension esthétique de l'art et à une logique de démocratisation culturelle pensée en termes d'accès à une offre ou à des lieux.

Les droits culturels confortent indéniablement le rôle des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui, historiquement, défendent cette approche large de la Culture, comprenant la reconnaissance de l'identité des individus et la participation culturelle effective du plus grand nombre à la vie de leur territoire. Comme Monsieur Jourdain faisait de la prose dans le Bourgeois Gentilhomme, les associations d'éducation populaire défendaient ce qui se nomment aujourd'hui les droits culturels !
Parce qu'elles œuvrent avec l'ambition de l'émancipation individuelle et collective de toutes et tous sur tous les territoires,
Parce qu'elles créent des passerelles entre des publics nombreux et très variés, et les pratiques artistiques et culturelles,
Parce qu'elles favorisent des moments d'émotion, de sensibilité, d'esthétique pour créer du commun entre les individus et valoriser la diversité,
Parce qu'elles font prendre conscience à chacun.e que nous pouvons aussi, petits et grands, être force de création artistique et d'imagination, de sensibilité, de beauté et de transformation,
Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont des acteurs essentiels des droits culturels qui s'engagent à les faire-vivre dans leurs projets et par leurs actions.

---

2 Observation générale n°21 sur le Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art. 15, par. 1 a), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)

3 Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007

LES DROITS CULTURELS (EN BREF)

Rapide définition

« *Les droits culturels visent à garantir à chacune la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme l'ensemble des références culturelles pour lesquelles une personne, seuls ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité. Essentiels à la dignité humaine, les droits culturels font partie intégrante des droits de l'Homme et sont indissociable des autres droits humains* ».

Textes de référence principaux

Internationaux

- Déclaration universelle des droits de l'homme de décembre 1948
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de décembre 1966
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques de décembre 1966
- Pacte internationaux des Nations Unies
- Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001
- Déclaration de Fribourg de 2007

Nationaux

- Loi NOTRe, votée en 2015
- Loi LCAP votée en 2016
- https://droitsculturels.org/

Les 8 droits culturels

1 **- Le droit de choisir son identité culturelle**, « T*oute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit : de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression (…)* »

2 **- Le droit de connaître et de voir respecter sa propre culture** ainsi que les cultures qui, dans leur diversité, constituent le patrimoine commun de l'humanité

3 - **Le droit d'accéder aux patrimoines culturels** qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes ou futures

4 - **Le droit d'entretenir des relations libres** aux communautés de son choix, « *nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré.* » (art. 4)

5 - **Le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle,** qui affirme à la fois la liberté de pratique, de création et le droit d'accéder à la vie culturelle

6 - **Le droit à l'éducation et à la formation**, et ce tout au long de son existence « *dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle* »

7- **Le droit à la communication et à l'information**, comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre des informations contribuant au développement de l'identité culturelle de chacun.

8 - **Le droit à la coopération culturelle**, qui affirme « *le droit des personnes seules ou en commun de participer selon des procédures démocratiques : au développement culturel des communautés dont elle est membre ; à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels (…)* » (art 8)

A propos

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est la plateforme des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il réunit 75 organisations nationales de jeunesse et d'éducation populaire qui rassemblent près de 100 000 associations locales, mobilisent plus de 500 000 jeunes engagé.es dans des projets et concernent plus de 10 millions de personnes (enfants, jeunes adultes). Il représente et porte la voix du secteur Jeunesse et Education populaire au niveau national et européen. En plus de sa structuration nationale, le Cnajep participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (les Crajep) implantés sur l'ensemble du territoire.

Membre fondateur du Forum européen de la jeunesse, le Cnajep est particulièrement impliqué sur les questions de citoyenneté et de politiques de jeunesse au niveau européen. Il est le Conseil national de la jeunesse français. A ce titre, le Cnajep anime pour la France le Dialogue jeunesse UE qui associe les jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse européennes. www.provox-jeunesse.fr.

Depuis la loi Egalité Citoyenneté de 2017, le Cnajep participe avec les Crajep à mettre en dynamique le dialogue structuré territorial.

Afin de situer l'éducation populaire dans le champ des politiques publiques, le Cnajep, ses 75 associations membres et les Crajep, animent une campagne intitulée 100% educ pop http://www.cnajep.asso.fr/100-educ-pop/.

www.cnajep.asso.fr

Cnajep
100% Educpop

@Cnajep

cnajep@cnajep.asso.fr